



Département du Bas Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 11 - en fonction: 11 - présents ou représentés : 11

Séance du 21 juin 2022

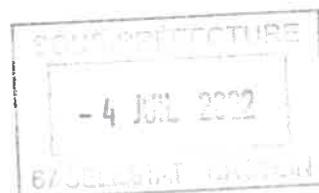
Sous la présidence de Mme Estelle BRONN, Maire

2022 - 23: Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2022 :

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Certifié conforme au registre
Daubensand, le 27/06/2022

Estelle BRONN, Maire





Département du Bas Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 11 - en fonction: 11 - présents ou représentés : 11

Séance du 21 juin 2022

Sous la présidence de Mme Estelle BRONN, Maire

2022 - 24: Subvention Restaurants du cœur :

Madame le Maire informe avoir été saisie d'une nouvelle demande de subvention comme l'an passé d'une demande de subvention formulée par les Restos du Cœur. Leur déficit est de l'ordre de 340.000 €.

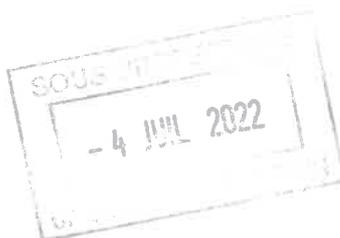
Elle propose, comme l'an passé, de reconduire le soutien de la commune à hauteur de 200 € au profit de cette association.

Après discussion, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le versement d'un montant de 200 €.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6574.

Certifié conforme au registre
Daubensand, le 27/06/2022

Estelle BRONN, Maire





Département du Bas Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 11 - en fonction: 11 - présents ou représentés : 11

Séance du 21 juin 2022

Sous la présidence de Mme Estelle BRONN, Maire

2022 - 25: Modalités de publicité des actes pris par les communes de – de 3500 habitants :

VU l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

SUR RAPPORT de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

CONSIDERANT la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de DAUBENSAND afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

= **Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.**

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

ET APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Certifié conforme au registre
Daubensand, le 27/06/2022

Estelle BRONN, Maire





Département du Bas Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 11 - en fonction: 11 - présents ou représentés : 11

Séance du 21 juin 2022

Sous la présidence de Mme Estelle BRONN, Maire

2022 - 26: Divers, informations et communications :

- Mme Béatrice GLUNTZ du point lecture demande à la commune de pouvoir occuper la salle communale pour une activité lego pour les jeunes lecteurs qui est organisée par la Société FANABRIQUES. La salle communale étant déjà louée ce week-end-là. Les membres du conseil proposent la salle du conseil. Mme GLUNTZ est favorable à cette décision.
- FOOD TRUCK : un mail a été envoyé en mairie afin de prévenir de l'avancée de son projet Bistrot du Village. Malheureusement, la production de son camion ayant pris du retard, le lancement du Bistrot Village se fera au mieux mi-juillet.
Vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet : www.bistrotdevillages.fr
Instagram : <https://www.instagram.com/bistrot.de.villages/>
Facebook : <https://www.facebook.com/bistrotde.villages>
- INAUGURATION AIRE DE JEUX : La date du dimanche 4 septembre 2022 à 11h est confirmée. Une invitation sera envoyée à l'ensemble des villageois.
L'apéritif sera offert par la commune aux villageois. Le barbecue traditionnel se fera également ce jour là (chacun ramène ses couverts, boissons, alimentations). Trois barbecues seront mis à disposition.
- M. Frédéric RUE informe qu'il met à disposition du macadam afin de boucher les trous, rue de l'Eglise, des Tilleuls et rue Eichelfeld. Les travaux s'effectueront le vendredi 1^{er} juillet 2022 avec M. Christophe WEISS. Le rendez-vous est donné à 19h.
- M. Thomas STARCK fait un retour sur une réunion du 17.05 au SMICTOM avec les élus concernant les modifications de passage des bacs gris. Plusieurs points ont été remontés au Smitcom. La communication sera faite sur ces changements par le Smitcom.
- Mme Angélique KREISS rapporte les points soulevés lors du dernier conseil d'école d'Obenheim. Le problème de transport scolaire est récurrent. Mme Rodé et Mme le maire travaille en commun pour améliorer les choses.
Mme le Maire propose de faire une réunion avec les parents des enfants de primaire pour préparer la rentrée prochaine. Mme WEISS demandera également les coordonnées de tous les élèves et parents du collège d'Erstein

- Un membre du conseil municipal relève une problématique d'un ou plusieurs habitants ayant installé une caméra de surveillance depuis leur domicile sur leur rue. La commune va se renseigner auprès de la Sous-Préfecture et des législations mises en place.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21h45

Le prochain conseil se tiendra le 19 juillet 2022 à 20h.

Estelle BRONN

Caroline DINDAULT

Christophe WEISS

Nathalie CLAUSS

Aurélie LOHMULLER

Angélique KREISS

Frédéric LANG

Frédéric RUE

Thomas STARCK

Gaby SCHOELLKOPF

Jérôme DAVID

Certifié conforme au registre
Daubensand, le 27/06/2022



Estelle BRONN, Maire

